



**SOLIDARITÉ AVEC LES INTERSEXES
DU MONDE ENTIER** DROIT D'ASILE - LIBRE CIRCULATION
SOUTIEN INTERNATIONAL
collectif intersexe activiste - OII FRANCE

LE DROIT D'ASILE DES PERSONNES INTERSEXES EN FRANCE

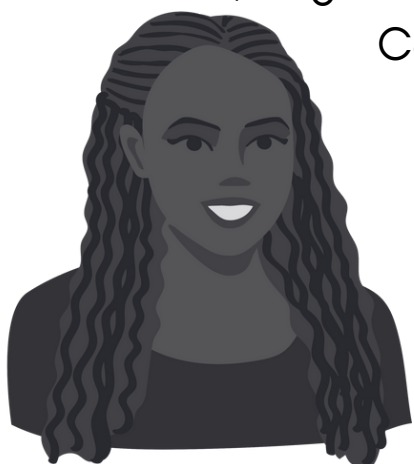
LES PERSONNES INTERSEXES PRÉSENTENT DE FAÇON INNÉE
DES CARACTÈRES SEXUELS QUI NE CORRESPONDENT PAS
AUX DÉFINITIONS TYPES DU MASCULIN ET DU FÉMININ.

PARCE QU'ELLES NE RENTRENT PAS DANS CES CATÉGORIES
BINAIRES, ELLES SONT VICTIMES DE DISCRIMINATIONS ET
DE VIOLENCES, QUI VARIENT EN FONCTION DU MILIEU
SOCIAL, DE LA CULTURE, DES NORMES ET DES LOIS EN
VIGUEUR DANS LES DIFFÉRENTES RÉGIONS DU MONDE.

LORSQUE LEUR INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET LEURS DROITS SONT
MENACÉS, CERTAINES D'ENTRE ELLES FUIENT LEUR PAYS.>>>

“Dès mon plus jeune âge, l'incertitude liée à mon identité intersexe a plané comme une menace constante au-dessus de moi. J'ai été confrontée à une stigmatisation et à des persécutions exacerbées, tant dans ma sphère familiale que professionnelle. Marquée par l'infamie et acculé par une succession d'épreuves, j'ai choisi l'exil pour trouver refuge en France, terre d'asile que j'ai conquise de haute lutte.”

T., réfugiée intersexe en France, originaire du Congo



Routes migratoires

Les routes migratoires sont **extrêmement dangereuses**, d'autant plus pour les personnes intersexes qui se trouvent à l'intersection de nombreuses discriminations : intersexophobie, homophobie, racisme, validisme, etc.

PRÉCARITÉ FINANCIÈRE

En raison de la stigmatisation dans leur société, elles sont souvent trop précaires pour financer un trajet en avion. Par exemple, **certaines personnes ne trouvent pas de travail** car elles ne correspondent pas physiquement à la vision normée d'un « homme » ou d'une « femme ».

Lorsqu'elles sont visiblement intersexes, **elles sont souvent ostracisées**.

VULNÉRABILITÉ ET VALIDISME

En raison de soins entravés par une médecine intersexophobe, par exemple **des traitements hormonaux indispensables à la bonne santé d'une personne**, effectuer un parcours migratoire à pied, en bus, dans des conditions physiques exigeantes

et sur une longue durée – plusieurs mois voire années – n'est souvent pas une option envisageable.

RISQUES ACCRUS DE VIOLENCES

Les violences sexistes et sexuelles sont au cœur du parcours migratoire. Plus la personne concernée se retrouve au carrefour de discriminations, plus elle y est sujette.

Le racisme, dont sont victimes la plupart des personnes exilées, augmente et aggrave les violences qu'elles subissent.

Arrivées en France, les personnes sont exposées à de nouvelles violences lors de leur parcours de demande d'asile.

Les personnes exilées sont extrêmement nombreuses à souffrir de syndrome de stress post-traumatique face aux violences de l'exil et du parcours du combattant de la demande d'asile en France.

Pour toutes ces raisons, il est d'autant plus crucial d'accompagner au mieux les personnes concernées lorsqu'elles arrivent sur le territoire français.

Le cadre légal

Les demandes d'asile sur critère d'intersexuation sont, à notre connaissance, toutes acceptées en première instance à l'OFPRA. Celles qui ont été refusées par la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) l'ont été pour des motifs extérieurs, le statut d'appartenance au groupe social intersexe ayant bien été reconnu.

Voici quelques textes qui peuvent aider à défendre une demande d'asile pour intersexuation :

- **La Convention de Genève**, qui définit comme réfugié-e toute personne qui "craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social". Sont concernées les personnes LGBTI+ discriminées dans leurs pays, dont les personnes intersexes.
- **La Directive Accueil du Pacte européen sur l'Asile et l'Immigration**, notamment l'article 24 qui définit que les demandeurs d'asile "intersexués ont des besoins spécifiques en matière d'accueil".

Accompagnement

Voici quelques conseils pratiques pour accompagner une personne intersexe demandeuse d'asile.

La liste n'est pas exhaustive, chaque personne est différente : la priorité est de rechercher d'abord le consentement de la personne.

RESPECT DE L'IDENTITÉ

Prendre en compte la manière dont la personne se pronomme et se nomme. Lui demander respectueusement s'il y a un doute.

Ne révélez pas l'intersexuation de la personne sans son consentement : tout comme elle peut avoir envie de dire qu'elle est intersexe, elle peut aussi choisir par stratégie de ne pas le dire, par exemple pour éviter le risque de discriminations. De plus, le mot « intersexe » n'est pas forcément utilisé en fonction des cultures. Laissez la personne se désigner comme elle le souhaite.

Le changement de la mention de sexe et des prénoms à l'état civil est possible si la personne le souhaite. . Contactez-nous en cas de besoin.

LOGEMENT

Il peut être compliqué de partager sa chambre. N'hésitez pas à soutenir la personne auprès des gestionnaires de son hébergement (CADA, hôtel, hébergement privé, etc) dans ses besoins. La personne peut demander à être seule.

L'adaptation de l'hébergement est prévue par la Directive Accueil du Pacte Européen de l'Asile et de l'Immigration. N'hésitez pas à vous référer à ce texte auprès des gestionnaires des structures d'hébergement !

SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE

Proposez un suivi psychologique et médical, également prévu par la Directive Accueil. Vous pouvez contacter le COMEDE, collectif de soignant-es qui milite pour la santé des exilé-es.

Santé physique et mentale COMEDE :

**Permanence téléphonique
☎ 01 45 21 38 93, lundi, mardi
et jeudi de 9h30 à 12h30 et de
14h30 à 17h30. Mercredi, de
9h30 à 12h30 uniquement.**

ENTRETIEN

Le récit de vie d'une personne intersexe demandeuse d'asile est très important. Il doit être cohérent et compréhensible pour les personnes de l'OFPRA.

L'intersexuation est une question d'atypie corporelle : avoir naturellement des caractères sexuels primaires (organes génitaux internes ou externes) ou secondaires (poitrine, barbe) qui ne sont pas dans les attendus sociaux pour le sexe dans lequel on a été enregistré-e à la naissance.

L'OFPRA n'a pas le droit d'exiger un examen médical ou un dossier médical. Cependant, force est de constater que ces éléments pèsent souvent favorablement dans un dossier.

Attention ! L'OFPRA ne peut pas accepter ou demander des photos d'organes génitaux.

Pour prouver son intersexuation, une personne peut souhaiter faire appel à un médecin. Dans ce cas, il vaut mieux contacter le CIA-OII France pour obtenir le contact d'un-e médecin qualifié-e sur le sujet.

Pour préparer l'entretien avec l'OFPRA, les éléments importants à mettre à valeur sont ceux démontrant une discrimination sur la base de l'intersexuation : ostracisation sociale et/ou familiale, violences médicales ou sociales, médicalisation, harcèlement et agressions pendant l'enfance, la puberté, ou l'âge adulte, difficultés d'accès à ses droits notamment à des documents d'état-civil, violences sexuelles et physiques...

L'identité de genre ou l'orientation sexuelle de la personne n'est pas censée être un critère d'octroi du droit d'asile sur la base de l'intersexuation, bien que des cumuls d'oppressions existent et puissent aggraver la situation de la personne.

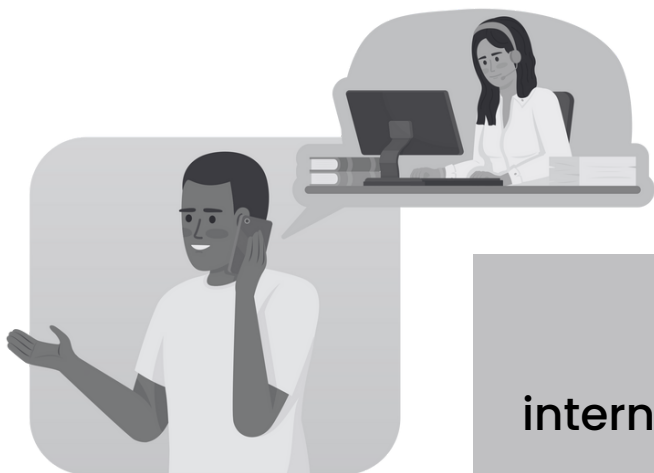


Les associations qui ont l'agrément et les avocat-es ont le droit d'accompagner les personnes à leur entretien OFPRA.

Le CIA n'a pour l'instant pas l'agrément. Nous pouvons cependant vous recommander des associations ou avocat-es. Par exemple, l'ARDHIS, en Ile-de-France, ou certains centres LGBTIQ+. Il est important d'accompagner les personnes à l'OFPRA lorsque c'est possible.

Pour obtenir le contact d'avocat-es qualifié-es qui prennent l'aide juridictionnelle, contactez également le CIA.

Les juristes et avocat-es peuvent soutenir les différentes étapes de la demande d'asile, par exemple le contentieux autour des Conditions Matérielles d'Accueil ou le recours et/ou réexamen devant la CNDA.



AUTO-SUPPORT

Le Collectif Intersexe Activiste est disponible pour rencontrer et soutenir les personnes intersexes demandeuses d'asile en France. Nous pouvons les recevoir en présentiel ou en ligne.

Il existe aussi des espaces communautaires gérés par le CIA pour que la personne se sente plus entourée en tant que personne intersexe : des rencontres mensuelles intersexes à Paris, un groupe de parole autogéré mensuel en ligne, et un serveur discord.

En cas de besoin pour l'accompagnement socio-administratif :

ARDHIS :
contact@ardhis.org
Permanence à la Bulle à Paris
les samedis matins.

L'ARDHIS forme aux demandes d'asile LGBTI : ardhis.org

CIA-OII FRANCE

06 68 43 01 65

international@cia-oii france.org



Le Fonds de Solidarité Intersexe Internationale (FS2I)

Un fonds spécial pour les personnes intersexes dans le monde et/ou en demande d'asile en France existe depuis 2025 : le Fonds de Solidarité Internationale Intersexe (FS2I).

Le FS2I a été mis en place pour faire face aux difficultés rencontrées pour entamer un parcours migratoire, mener une vie digne hors de la survie dans son pays, et pour faire face aux obstacles de la procédure d'asile sur le territoire français.

C'est un fonds qui permet de soutenir des demandes d'urgence d'alimentation, de logement, de frais médicaux et de frais liés à la demande d'asile.

Les personnes concernées peuvent envoyer un mail pour demander une aide financière : international@cia-oiifrance.org.

Le fonds fonctionne sur des dons privés : tout apport, individuel, d'une fondation, d'un organisme philanthropique, est bienvenu. Les besoins sont grands, nous faisons appel à la solidarité !

**Donner au FS2I sur
GoFundMe**



**Donner au FS2I sur
HelloAsso (possibilité de
dons mensuels)**



Le Collectif Intersexe Activiste

- OII France

En France, le Collectif Intersexe Activiste (CIA) est la seule association par et pour les personnes intersexes. Lancé le 8 novembre 2016 (Journée Internationale de Solidarité Intersexe) notre collectif est membre de l'Organisation Internationale Intersexe (OII), et se reconnaît dans la déclaration de Malte, plateforme internationale de revendications consensuelles entre les organisations intersexes.

En particulier, nous luttons pour la fin des mutilations, stérilisations et traitements hormonaux non consentis quel que soit nos âges, autrement dit le respect de notre intégrité corporelle.

Nous exigeons l'accès à nos dossiers médicaux ainsi qu'à une information non-pathologisante sur nos conditions physiques, ce qui nécessite également la formation de tout personnel (médical, social, juridique, etc.) en contact avec nous et notre entourage.

Enfin nous revendiquons la suppression de la mention de sexe ou de genre à l'état-civil.

Pour réaliser ces objectifs, le CIA-OII France fédère la communauté intersexe en organisant des rencontres mensuelles, des groupes de parole, des événements pour informer le grand public, des ressources de sensibilisation, des formations des organisations professionnelles, des interventions dans les médias et enfin du plaidoyer auprès du parlement, des ministères et des institutions de défense des droits humains (DDD, DILCRAH, CCNE, CNCDH...).

Le CIA accompagne des personnes en demande d'asile en France et forme les bénévoles et professionnel-les qui le souhaitent sur les questions de droit d'asile des personnes intersexes : n'hésitez pas à nous contacter.



Collectif Intersexe Activiste - OII France

contact@cia-oiifrance.org

00336 68 43 01 65

cia-oiifrance.org